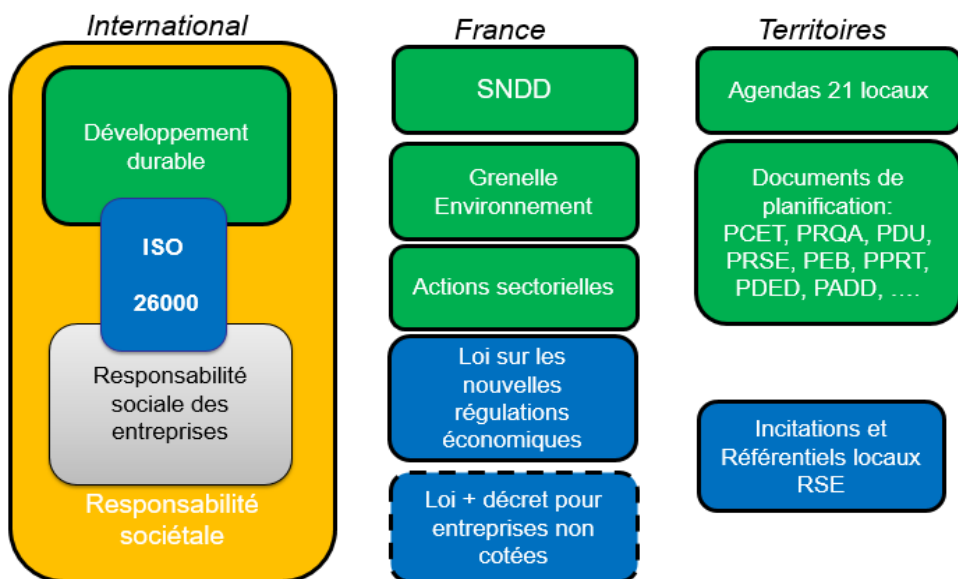


**Liste des référentiels publics de Développement Durable  
utilisés dans la Grille Biom**

Le référentiel socle "Emploi et Développement Durable" est  
une **déclinaison des enjeux mondiaux** à l'échelle locale.

Le concept Biom attitude consiste à décliner les enjeux mondiaux à l'échelle locale.  
Ainsi les acteurs qui agissent sur leur territoire ont un impact positif à l'échelle local et planétaire.

**"En agissant local, on agit global"**



**Référentiels Legislatifs et réglementaires :**

<b>Code Env</b>	<b>Code de l'environnement</b> Regroupe les textes juridiques relatifs au droit de l'environnement applicables en France.
<b>Code Trav</b>	<b>Code du Travail - Partie 4: Santé et sécurité au travail</b> Regroupe les textes législatifs et réglementaires relatifs au droit du travail applicables en France. La partie 4 traite de la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs.
<b>Code Urb</b>	<b>Code de l'urbanisme</b> Regroupe les textes législatifs et réglementaires relatifs au droit de l'urbanisme, de l'habitation et de l'aménagement des territoires applicables en France.
<b>CSP</b>	<b>Code de la Santé Publique</b> Regroupe les textes législatifs et réglementaires relatifs à l'hygiène et à la protection de la santé applicables en France.
<b>Loi ALUR</b>	<b>Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (n° 2014-366 du 24/03/2014)</b> Loi ayant pour objectif de réguler les dysfonctionnements du marché de l'immobilier, protéger les propriétaires et les locataires, et permettre l'accroissement de l'offre de logements dans des conditions respectueuses des équilibres des territoires.
<b>Loi AURE</b>	<b>Loi sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (n° 96-1236 du 30/12/1996)</b> Loi cadre visant la protection de la qualité de l'air extérieur, la limitation des émissions polluantes et les économies d'énergie.
<b>Loi Biod</b>	<b>Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (n° 2016-1087 du 08/08/2016)</b> Loi qui vise à préserver la biodiversité (diversité du vivant). Instaure notamment le principe de "non-régression" du droit de l'environnement, les notions de préjudice écologique et de compensation écologique, la mise en place d'une stratégie régionale pour la biodiversité, la création d'une Agence française pour la biodiversité et des dispositions relatives à la protection des paysages.
<b>Loi EMA</b>	<b>Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (n° 2006-1772 du 30/12/2006)</b> Loi qui transpose la directive européenne de 2000. Vise à préserver les milieux aquatiques (terrestres et littoraux), améliorer la gestion et la qualité des eaux, réorganiser les institutions liées à l'eau (agences de l'eau, ONEMA ..).
<b>Loi ESS</b>	<b>Loi relative à l'économie sociale et solidaire (n° 2014-856 du 31/07/2014)</b> Loi qui encourage le développement de l'économie sociale et solidaire dans tous ses aspects, afin de construire une stratégie de croissance plus robuste, plus riche en emplois, plus durable et plus juste socialement.
<b>Loi Form Pro</b>	<b>Loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale (n° 2014-288 du 5 mars 2014)</b>

Loi portant sur la formation professionnelle en entreprise, visant à permettre l'accès de tous à la connaissance et aux compétences, à sécuriser les parcours des personnes, à rendre possible la promotion sociale et professionnelle et à renforcer la compétitivité des entreprises.

<b>Loi Gren 1</b>	<b>Loi dite "Grenelle I" (n° 2009-967 du 03/08/2009)</b> Loi de programmation issue du Grenelle de l'Environnement. Comporte 57 articles reprenant l'essentiel des 268 engagements des parties prenantes au Grenelle.
<b>Loi Gren 2</b>	<b>Loi dite "Grenelle II" (n° 2010-788 du 12/07/2010)</b> Loi portant engagement national pour l'environnement, prolongement opérationnel de la loi Grenelle I. Comporte 257 articles et 201 décrets d'application, qui ont vocation à intégrer le code de l'environnement.
<b>Loi NOTRe</b>	<b>Loi relative à la Nouvelle Organisation des Territoires de la République (n° 2015-991 du 7 août 2015)</b> Loi constituant le troisième volet de la réforme des territoires. Elle vise notamment à clarifier les compétences des différents échelons territoriaux (régions, départements, intercommunalités, communes).
<b>Loi NRE</b>	<b>Loi relative aux nouvelles régulations économiques (n° 2001-420 du 15/05/2001)</b> Loi traitant de la régulation financière, la régulation de la concurrence et la régulation de l'entreprise. L'article 116 de cette loi oblige les entreprises cotées à rendre public un rapport social et environnemental.
<b>Loi SRU</b>	<b>Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (n° 2000-1208 du 13/12/2000)</b> A modifié en profondeur le droit de l'urbanisme et du logement en France.
<b>Loi Trav</b>	<b>Loi relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels (n° 2016-1088 du 08/08/2016)</b> Dite "Loi Travail", elle complète ou modifie le code du travail, en particulier en ce qui concerne les règles de négociation et de représentation d'entreprise. Elle instaure le CPA (compte personnel d'activité) et de nouveaux droits pour les salariés.
<b>Loi Tr Ener</b>	<b>Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (n° 2015-992 du 17/08/2015)</b> Loi visant à lutter plus efficacement contre le dérèglement climatique et à renforcer l'indépendance énergétique de la France en équilibrant mieux ses différentes sources d'approvisionnement. Comporte 215 articles dont un grand nombre concerne les entreprises. Décrets d'application en cours de publication.

## Référenciels Incitatifs :

<b>ANIQVT</b>	<b>Accord National Interprofessionnel sur la qualité de vie au travail (19/06/2013)</b> Accord National Interprofessionnel visant à promouvoir une politique d'amélioration de la Qualité de Vie au Travail et de l'Égalité Professionnelle dans les entreprises.
<b>DERC</b>	<b>Doctrine "Eviter - Réduire - Compenser" du ministère chargé du développement durable</b> Cette doctrine consiste à s'attacher prioritairement à éviter les impacts sur l'environnement. Cette phase est essentielle et préalable à toutes les autres actions consistant à minimiser les impacts environnementaux, c'est-à-dire à réduire au maximum ces impacts et en dernier lieu, si besoin, à compenser les impacts résiduels après évitement et réduction.
<b>FEEBat</b>	<b>Formation aux économies d'énergie des entreprises du bâtiment</b> Dispositif de formation mis en place à la suite du Grenelle Environnement (Plan Bâtiment), destiné aux professionnels du bâtiment et portant sur l'efficacité énergétique.
<b>PARSE</b>	<b>Projet de Plan National d'actions en faveur de la RSE (PROJET)</b> Plan visant à promouvoir et développer les démarches de responsabilité sociétale. Dernière version du projet en 2013, ayant pour objectif de répondre à une communication de la Commission européenne du 25 octobre 2011.
<b>PNInnov</b>	<b>Plan national pour l'innovation (2013)</b> Plan faisant suite au Pacte pour la croissance et la compétitivité, visant à développer l'innovation en France. Il comporte 4 axes et 40 mesures.
<b>PNPD</b>	<b>Programme national de prévention des déchets 2014-2020</b> Issu de l'application de la directive-cadre sur les déchets de 2008, le PNPD vise à réduire la quantité ou la nocivité des déchets produits, en intervenant à la fois sur leur mode de production et de consommation.
<b>PNSE 3</b>	<b>Plan National Santé Environnement n° 3 2015-2019</b> Plan visant à réduire les impacts des facteurs environnementaux sur la santé. Le PNSE fait l'objet d'une déclinaison régionale sous forme de plans régionaux santé environnement (PRSE).
<b>PPart</b>	<b>Plan Particules</b> Plan national prévoyant des mesures pour atteindre une baisse de 30 % des particules (PM <sub>2,5</sub> ) à l'horizon 2015 dans les secteurs de l'industrie et du tertiaire, du chauffage domestique, des transports, de l'agriculture et en cas de pic de pollution. Il vise également à améliorer l'état des connaissances sur le sujet.
<b>PQAInt</b>	<b>Plan d'actions sur la qualité de l'air intérieur (2013)</b> Plan fixant un ensemble de mesures pour améliorer la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments, prévu par la feuille de route pour la transition écologique.
<b>PREPA</b>	<b>Plan de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PROJET)</b> Pour atteindre des objectifs de réduction des émissions de polluants dans l'air extérieur, la France va mettre en place un plan de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA) en 2015.
<b>PST</b>	<b>Plan santé au travail</b> Plan national visant à mieux prévenir les risques professionnels. Le premier PST a porté sur la période 2005-2009. Le deuxième PST a porté sur la période 2010-2014. Le PST 3 (2015-2019) fixe deux axes stratégiques dont "l'amélioration de la qualité de vie au travail comme levier de santé, de maintien en emploi des travailleurs et de performance économique et sociale de l'entreprise.
<b>SNB</b>	<b>Stratégie Nationale pour la biodiversité (2011-2020)</b> Vise à préserver, restaurer et accroître la diversité du vivant dans tous les espaces dont la France est responsable, en métropole et outre-mer. La SNB est la concrétisation de l'engagement français au titre de la convention sur la diversité biologique (CDB), ratifiée par la France en 1994.

<b>SNMB</b>	<b>Stratégie Nationale de Mobilisation de la Biomasse</b> Cette stratégie vise à développer les filières de production et de valorisation de la biomasse susceptible d'avoir un usage énergétique
<b>SNR 2020</b>	<b>Stratégie nationale pour la recherche - France et Europe 2020</b> Vise à répondre à 10 défis, identifiés en cohérence avec le programme européen Horizon 2020, donnant lieu à des orientations prioritaires en matière de recherche et d'innovation. Ces orientations ont vocation à être prises en compte dans la programmation de l'Agence nationale de la recherche et dans les contrats pluriannuels conclus
<b>SNTEDD</b>	<b>Stratégie Nationale de transition écologique pour le développement durable 2015-2020</b> Adoptée en Conseil des ministres en février 2015, la SNTEDD succède à la Stratégie Nationale de Développement Durable. Elle fixe les orientations prioritaires pour la France en matière de développement durable. Elle porte sur la période 2015 à 2020. Au delà de l'innovation technologique, elle insiste en particulier sur l'innovation sociale et sociétale. Elle comprend 9 axes stratégiques

## Référenciels Locaux :

<b>Agenda 21</b>	<b>Agenda 21</b> Traduction de "plan d'actions pour le 21ème siècle", l'agenda 21 est un plan d'actions pour le développement durable, généralement mis en œuvre à l'échelle d'un territoire.
<b>PCEAgri</b>	<b>Plan de certification environnementale des exploitations agricoles</b> Système de certification environnementale des exploitations agricole mise en place à la suite du Grenelle 2, et contrôlée par des organismes tiers indépendants agréés.
<b>PCET et PCAET</b>	<b>Plan climat énergie territorial et Plan Climat-air-énergie territorial</b> Document de planification qui a pour finalité la lutte contre le changement climatique. Un PCET comporte des objectifs chiffrés de réduction des émissions de GES et d'adaptation du territoire aux changements climatiques. Obligatoire dans les collectivités de plus de 50 000 habitants. Le PCAET comporte en plus un volet "polluants atmosphériques". Obligatoire dans des EPCI de plus de 20000 habitants.
<b>PDRR</b>	<b>Programme de développement rural régional</b> Volet régional du programme de développement rural « hexagonal » (PDRH).
<b>PDU</b>	<b>Plan de déplacements urbain</b> Outil global de planification de la mobilité à l'échelle d'une agglomération, il définit les principes d'organisation du transport et du stationnement des personnes et des marchandises, tous modes confondus. Obligatoire dans les agglomérations de + de 100 000 habitants.
<b>PPA</b>	<b>Plans de protection de l'atmosphère</b> Plans locaux fixant des objectifs et des mesures permettant de ramener, dans les agglomérations de + de 250 000 habitants et des zones où les valeurs limites réglementaires sont dépassées ou risquent de l'être, les concentrations en polluants atmosphériques à un niveau inférieur aux valeurs limites réglementaires.
<b>PPBE</b>	<b>Plans de prévention du bruit de l'environnement</b> Définissent, à l'échelle d'une agglomération, les mesures pour prévenir les effets du bruit, réduire, si nécessaire, les niveaux de bruit, ainsi que protéger les zones de calmes. Obligatoires dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants.
<b>PPGD/PRPGD</b>	<b>Plans de prévention et de gestion des déchets / Plans régionaux de prévention et de gestion des déchets</b> Documents de planification territoriale relatifs à la prévention et à la gestion des déchets. Il existe aujourd'hui 3 types de plan : les plans départementaux de prévention et de gestion des déchets non dangereux, les plans départementaux de prévention et de gestion des déchets de chantiers et les plans régionaux de prévention et de gestion des déchets dangereux. Les PRPGD se substitueront à ces 3 plans d'ici février 2017
<b>PLIE</b>	<b>Plan local pour l'insertion et l'emploi</b> Le PLIE associe, à l'échelle d'une ou plusieurs communes, l'ensemble des acteurs institutionnels et des partenaires socio-économiques concernés, pour faciliter l'emploi et l'insertion des personnes exclues du marché du travail. Les PLIE proposent un accompagnement individualisé et renforcé des publics.
<b>PLU</b>	<b>Plan local de l'urbanisme</b> Document d'urbanisme qui, à l'échelle d'une commune ou d'un groupement de communes (EPCI), établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré.
<b>SCOT</b>	<b>Schémas de cohérence territoriale</b> Document d'urbanisme et de planification prospectif à l'échelle d'un territoire, qui vise à répondre aux besoins à venir de la population de ce territoire, en cherchant un équilibre entre les espaces urbains ou à urbaniser et les espaces naturels. Il est opposable aux documents d'urbanisme ou de planification sectorielle (principe de compatibilité), entre autres les plans locaux d'urbanisme (PLU) et les plans locaux de l'habitat (PLH).
<b>SDAGE</b>	<b>Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux 2010-2015</b> Institués par la loi sur l'eau de 1992, les SDAGE fixent pour chaque bassin hydrographique les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau dans l'intérêt général et dans le respect des principes de la directive cadre sur l'eau et de la loi sur l'eau.
<b>SRADDET</b>	<b>Schémas régionaux d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires</b> Instaurés par la loi NOTRe, ils constitueront le document central de planification des orientations stratégiques des régions en matière d'aménagement du territoire, de mobilité et de lutte contre le dérèglement climatique. Ils seront élaborés pour 5 ans, et auront une valeur prescriptive à l'égard des documents d'urbanisme.
<b>SRB</b>	<b>Schéma Régional biomasse</b> Déclinaison régionale de la Stratégie Nationale de mobilisation de la biomasse (SNMB)
<b>SRCE</b>	<b>Schémas régionaux de cohérence écologique</b> Schéma d'aménagement du territoire et de protection de certaines ressources naturelles, qui a pour objet principal la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques au travers des Trames Vertes et Bleues (TVB)
<b>SRDEII</b>	<b>Schémas régionaux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation</b>

Issus des anciens SRDE (schémas régionaux de développement économiques) élaborés à titre expérimental pour 5 ans à la suite de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, ces schémas fixent les grandes orientations stratégiques d'une région en matière économique. Ils sont prévus par la loi NOTRe et sont opposables.

<b>SRCAE</b>	<b>Schémas régionaux climat air énergie</b> Issus du Grenelle de l'environnement, ils fixent notamment les objectifs et orientations stratégiques pour le territoire régional en matière de réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, d'amélioration de la qualité de l'air, de développement des énergies renouvelables et d'adaptation aux effets du changement climatique.
<b>S3REnr</b>	<b>Schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables</b> Elaborés par RTE, les S3REnr définissent les ouvrages électriques à créer ou à renforcer pour atteindre les objectifs fixés, en matière d'énergies renouvelables, par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE).

## Référenciels Normatifs :

<b>ISO 14001</b>	<b>Norme sur le management environnemental</b> Norme internationale qui spécifie les exigences d'un système de management environnemental. La version actuelle, publiée en 2004, est en cours de révision.
<b>ISO 26000</b>	<b>Norme sur la responsabilité sociétale</b> Norme internationale, publiée en 2010, donnant aux organisations (et plus spécifiquement aux entreprises) un cadre de travail et une méthodologie pour intégrer le développement durable dans leurs stratégies.
<b>ISO 50001</b>	<b>Norme sur le management de l'énergie</b> Norme internationale, publiée en 2011, qui spécifie les exigences d'un système de management de l'énergie.
<b>OHSAS 18001</b>	<b>Référentiel international pour la gestion de la santé et de la sécurité au travail</b> Norme internationale de 2007 qui définit les exigences relatives aux systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail.